



Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

01 49 55 52 84 / 40 04

FO_Agricultureagriculture@agriculture.gouv.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 10 juillet 2025

FO Agriculture alerte sur l'impact du Reset Brexit et réclame des garanties immédiates

Dans un contexte de profondes évolutions géopolitiques, la première réunion du groupe de travail ministériel « Reset Brexit » s'est tenue avec pour objectif de préparer une réponse à l'accord politique de principe conclu le 19 mai 2025 entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Cet accord, bien qu'encore sans valeur juridique, pourrait marquer néanmoins un tournant majeur dans les relations post-Brexit, avec des conséquences directes pour les agents de l'État et les services frontaliers.

Un projet d'accord aux implications majeures : Le projet « Reset Brexit » prévoirait, entre autres, la suppression progressive des contrôles SPS aux frontières, un alignement dynamique du Royaume-Uni sur les normes européennes, et la reconnaissance de la CJUE. En tant que seule frontière terrestre de l'UE avec le Royaume-Uni, la France se trouve en première ligne, en particulier dans les régions portuaires.

Une organisation structurée pour anticiper le changement : Pour piloter cette transition, une « *task force* » (groupe de travail) pilotée par le MASA a été mise en place. Elle s'appuie sur : le Secrétariat général (pilotage RH et communication), la DGAL (expertise technique), le RAPS (accompagnement RH). Un chef de projet national sera prochainement désigné, tandis que des groupes spécialisés sont déjà actifs sur les volets RH, métier et communication. Une cellule technique SIVEP travaille parallèlement sur les implications réglementaires.

Des enjeux RH majeurs pour 460 agents concernés : Un état des lieux précis des effectifs est en cours. Les inquiétudes remontées par le terrain – perte d'emploi, validité des concours, blocages de mobilité – sont prises très au sérieux. Une boîte à outils RH sera prochainement déployée (FAQ, fiches pratiques, dispositifs d'accompagnement). Un Flash Info RH régulier viendra alimenter la communication auprès des agents.

Dialogue social et communication renforcés : La transparence est au cœur de la démarche. Des outils de dialogue bidirectionnels sont mis en place pour relayer les préoccupations du terrain. Un webinaire a déjà été organisé, et un groupe miroir alimentera la stratégie d'information continue. Le dialogue social est renforcé, avec un CSA exceptionnel à venir.

Dispositif de restructuration mobilisable : Le recours au dispositif de restructuration pour une durée de 3 ans est envisagé. Il prévoit un éventail de mesures d'accompagnement : prime de restructuration, indemnité de départ volontaire, priorité de mobilité, accompagnement à la formation. Sa mise en œuvre dépendra de la publication d'un arrêté spécifique, actuellement en préparation.

FO Agriculture revendique :

- La reconnaissance de l'impact majeur du futur accord Brexit sur les agents, avec la mise en place de mesures de **soutien adaptées et exceptionnelles**, notamment pour faciliter les mobilités inter-ministérielles.
- Des **réponses claires** sur la formation et sur la mise en œuvre de la restructuration.
- L'**absence de blocage des départs**, afin de garantir la liberté de mobilité des agents.
- Le **maintien des cycles de travail** existants (ex. : Capitainerie) jusqu'à l'application du nouvel accord.
- La **prise en compte des indemnités de nuit et d'astreinte dans les rémunérations**, y compris après la réorganisation.
- Le **respect des engagements de CDisation**.
- Une **communication renforcée et transparente**, garantissant une information rapide et fiable pour tous les agents.

Prochaines étapes : Nomination du chef de projet, la finalisation de la cartographie des agents, et déploiement d'outils RH adaptés, coordination avec la Direction du Budget pour sécuriser les effectifs dans la durée.